



RIVIERA FORMATION

CAP

ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

Formation certifiante RNCP 31041

Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025



DURÉE

À partir d'1 mois
(hors stage)



POUR QUI ?

Tout public.



MODALITÉ DE LA FORMATION

Hybride: elearning + visio /ou
présentiel

PROGRAMME DE FORMATION

- **Module 1.** Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds : Mettre en oeuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques - Mettre en oeuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage - Prévention Sécurité Environnement (PSE).
- **Module 2.** Techniques esthétiques liées aux phanères : Mettre en oeuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères - Mettre en oeuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles.
- **Module 3.** Conduite d'un institut de beauté et de bien-être - relation avec la clientèle et vie de l'institut : - Accueillir et prendre en charge la clientèle - Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques - Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations - Organiser un planning de rendez-vous - Participer à la vie de l'institut de beauté et de bien-être.



OBJECTIFS

Le CAP Esthétique est le diplôme d'État pour devenir esthéticien(ne).



PRIX TTC

À partir de 890€ TTC

Prises en charge possibles:
Pôle Emploi, FAF/FIF, CPF, OPCO
(Hors frais d'inscription)



PRÉREQUIS ACCESSIBILITÉ

Niveau CAP ou équivalent

Délais d'inscription:
Au moins 15 jours avant la formation



ÉVALUATION

Voir conditions affiliées au statut
"Formation professionnelle continue
(Établissements privés)"



DIPLÔME VISÉ

Diplôme d'État niveau 3 CAP.
Passerelles disponibles sur le site
de France Compétences.



MODALITÉS MOYENS

Formatrice spécialisée
Salle de formation équipée
Plateforme e-learning
Vidéos pédagogiques
Contenus téléchargeables



CAP

ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

Formation certifiante RNCP 31041

Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025



PROGRAMME PRÉVISIONNEL - 2024 / 2025

- **28 au 31 Octobre:** Semaine d'introduction pour la préparation à l'examen
- **04 au 08 Novembre:** Semaine de théorie e-learning (Biologie)
- **12 au 15 Novembre:** Semaine de pratique supervisée 1 avec la formatrice (visio ou présentiel)
(Réaliser des soins esthétiques du visage, cou, décolleté, mains et pieds)
- **18 au 22 Novembre:** Semaine de théorie e-learning associée et pratique non supervisée sur modèles
- **25 au 29 Novembre:** Semaine de pratique supervisée 2 avec la formatrice (visio ou présentiel)
(Réaliser des maquillages du visage)
- **02 au 06 Décembre:** Semaine de théorie e-learning associée et pratique non supervisée sur modèles
- **09 au 13 Décembre:** Semaine de pratique supervisée 3 avec la formatrice (visio ou présentiel)
(Réaliser des épilations)
- **16 au 20 Décembre:** Semaine de théorie e-learning associée et pratique non supervisée sur modèles
- **06 au 10 Janvier 2025:** Semaine de pratique supervisée 4 avec la formatrice (visio ou présentiel)
(Réaliser des épilations, colorations des cils et sourcils)
- **13 au 17 Janvier:** Semaine de théorie e-learning associée et pratique non supervisée sur modèles
- **20 au 24 Janvier:** Semaine de pratique supervisée 5 avec la formatrice (visio ou présentiel)
(Réaliser un soin des ongles avec une pose de vernis classique et vernis semi-permanent)
- **08 au 12 Janvier:** Semaine de théorie e-learning associée et pratique non supervisée sur modèles
- **27 au 31 Janvier:** Semaine de pratique 6 avec la formatrice (visio ou présentiel)
(Conduite d'un institut de beauté et de bien-être: Relation avec la clientèle et vie de l'institut)
- **Entre Février et Avril:** Stage obligatoire de 6 ou 12 semaines suivant le profil
(Constitution du dossier par le candidat pour l'épreuve du Pôle 3)
- **Entre Avril et Juin:** Révision avec la formatrice avant l'examen (sur rdv visio ou présentiel)

Pour les candidats n'ayant pas à réaliser de période de stage obligatoire, vous connaîtrez les dates des examens courant Avril et recevrez une convocation.



CAP

ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

FORMATION CERTIFIANTE RNCP 31041



RÈGLEMENT D'EXAMEN Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (Établissements privés hors contrat)		
			Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités)	Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités)		
			Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Formation professionnelle continue (Établissements privés)		
				Enseignement à distance Candidats individuels		
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée	
UNITES PROFESSIONNELLES						
EP1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	UP1	6 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾	Ponctuel Pratique et écrite	3 H 45 ⁽²⁾	
EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères	UP2	4	CCF	Ponctuel Pratique et écrite	2 H 30	
EP3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	UP3	4	CCF	Ponctuel orale	40 mn	
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL						
EG1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15	
EG2 – Mathématiques – sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h	
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel		
EG4 – Langue vivante	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	20 mn	
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques ⁽⁴⁾	UF	1	CCF	Ponctuel Ecrit et pratique	1H30	

(1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)

(3) – CCF : Contrôle en cours de formation

(4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

Quant aux résultats de vos examens, ne les attendez pas avant la mi-juillet, date de la délivrance. Les résultats, dont le jury est le seul décisionnaire, sont divulgués par l'académie uniquement.